

AB INVEST
Société civile
Au capital de 664 000 euros
Siège social : Traverse de la Matelote, 4 rue du Parc des Lices
83990 SAINT-TROPEZ
832 347 314 R.C.S FREJUS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{er} JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 1^{er} juillet,
À neuf heures trente,

Les associés de la société se sont réunis au siège social, en assemblée générale sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Madame Karine DUBOYS DE LABARRE, née MERLINO

Propriétaire de quatorze parts sociales

Ci 14 parts

Monsieur Fabien DUBOYS DE LABARRE

Propriétaire de six mille six cent six parts sociales

Ci 6 606 parts

Monsieur Baptiste DUBOYS DE LABARRE

Représentée par ses parents, Madame Karine DUBOYS DE LABARRE et Monsieur Fabien DUBOYS DE LABARRE

Propriétaire de dix parts sociales

Ci 10 parts

Monsieur Andréas DUBOYS DE LABARRE

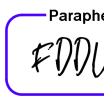
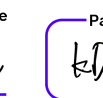
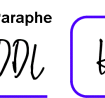
Représentée par ses parents, Madame Karine DUBOYS DE LABARRE et Monsieur Fabien DUBOYS DE LABARRE

Propriétaire de dix parts sociales

Ci 10 parts

Seuls associés de la Société et représentant la totalité des parts sociales composant le capital de la Société soit 6 640 parts.

PARAPHES :

Paraphe Paraphe Paraphe Paraphe Paraphe Paraphe
     

L'assemblée est présidée par Monsieur Fabien DUBOYS DE LABARRE, gérant de la société.

Le président constate que les associés présents possèdent la totalité des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs à donner.

Personne ne demandant la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

RESOLUTION N° 1 – TRANSFERT DE SIEGE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 4 rue du Parc des Lices, Traverse de la Matelote, 83990 SAINT-TROPEZ au 8 Rue du Quadrille, 83990 SAINT-TROPEZ.

Cette décision prend effet à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 5 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 5 - SIEGE SOCIAL

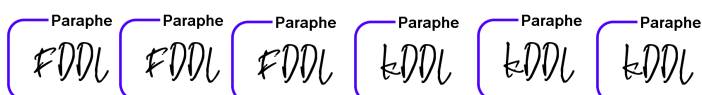
Le siège de la Société est fixé :

8 Rue du Quadrille
83990 SAINT-TROPEZ

Il peut être transféré en tout endroit du même département par simple décision de la gérance sous réserve d'une ratification par la plus prochaine assemblée des associés, et en tout autre lieu par décision extraordinaire des associés. »

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

PARAPHES :

Paraphe Paraphe Paraphe Paraphe Paraphe Paraphe


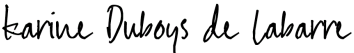
RESOLUTION N° 2 - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les Associés présents et le gérant.

Karine DUBOYS DE LABARRE

Signé par :

0C7D2346CC1E474...

Fabien DUBOYS DE LABARRE

Signé par :

0F73B1024B95423...

Baptiste DUBOYS DE LABARRE

Représenté par

Karine DUBOYS DE LABARRE

Signé par :

0C7D2346CC1E474...

Fabien DUBOYS DE LABARRE

Signé par :

0F73B1024B95423...

Andréas DUBOYS DE LABARRE

Représenté par

Karine DUBOYS DE LABARRE

Signé par :

0C7D2346CC1E474...

Fabien DUBOYS DE LABARRE

Signé par :

0F73B1024B95423...